**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAR-TH-145,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur**

A/ BAR-TH-145 (v. A19.1) : Rénovation thermique globale d'un bâtiment résidentiel collectif existant

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....
Référence de la facture : .....
*Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété : .....
*Adresse des travaux : .....
Complément d'adresse : .....
*Code postal : .....
*Ville : .....

*Altitude (mètres) : .....

*Bâtiment résidentiel collectif existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : ☐ OUI ☐ NON
*Surface habitable du bâtiment rénové S_{hab} (m²) : .....

Caractéristiques du bâtiment données par l'étude thermique :
*Consommation conventionnelle en énergie primaire avant les travaux de rénovation : $Cep_{initial}$ (kWh/m².an) : .....
*Consommation conventionnelle en énergie primaire après les travaux de rénovation : Cep_{projet} (kWh/m².an) : .....
*Consommation conventionnelle en énergie finale avant les travaux de rénovation : $Cef_{initial}$ (kWh/m².an) : .....
*Consommation conventionnelle en énergie finale après les travaux de rénovation : Cef_{projet} (kWh/m².an) : .....
*Coefficients moyens de déperdition thermique du bâtiment (en W/m².K) :
1. avant les travaux : *$Ubât_{initial}$: .....
2. après les travaux : *$Ubât_{projet}$;.....
3. coefficient maximal du bâtiment de référence : *$Ubât_{max}$:.....

NB : les consommations conventionnelles (en kWh/m².an) du bâtiment prennent en compte les usages pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage, les auxiliaires de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation.

Les travaux réalisés permettent d'atteindre les performances énergétiques suivantes :

- $(Cep_{initial} - Cep_{projet}) \geq 80$ kWh/m².an ;
- $Cep_{projet} \leq 150 \times (a + b)$ kWh/m².an
- $Ubât_{projet} \leq 0,9 \times Ubât_{max}$

a et b sont respectivement les coefficients de zone climatique et relatif à l'altitude où se situe le bâtiment rénové, mentionnés dans la fiche d'opération standardisée BAR-TH-145.